



PREMIÈRE
ÉDITION

TROPHÉE *des Forêts* D'ÎLE-DE-FRANCE



Retours sur l'édition 2023

ET PRÉSENTATION DES PROJETS



Le Trophée des Forêts d'Île-de-France est un concours dont la première édition a lieu en 2023. Il est co-organisé par Fransylva Île-de-France, l'Union régionale des collectivités forestières Île-de-France et Fibois Île-de-France.

Il vise à mettre en lumière, sur le territoire francilien, des initiatives forestières exemplaires, innovantes ou remarquables. Il est ouvert aux collectivités territoriales et aux parcs naturels régionaux.

Il est possible de concourir à l'une des 3 catégories suivantes :

- Prix spécial « Bioéconomie »
- Prix spécial « Biodiversité »
- Prix spécial « Sensibilisation et concertation »

En 2023, 8 collectivités ont candidaté en présentant des projets originaux. Vous les retrouverez dans ce livret...





SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BIÈVRE (78) : **réhabilitation du domaine de Montéclin en un lieu d'expérimentation de la gouvernance sylvicole en période de crise**



Le syndicat intercommunal de l'amont de la Bièvre (SIAB) regroupe 11 villes de la vallée de la Bièvre depuis sa source jusqu'à Massy.

En 1974, le domaine de Montéclin d'une surface de 40 ha situé au cœur de la vallée était menacé de destruction par des opérations immobilières. **Le SIAB a alors racheté le Domaine afin de préserver, développer et valoriser la biodiversité de ce massif tout en développant l'accueil du public.**

L'objectif de ce projet est de faire de ce domaine un laboratoire à ciel ouvert des relations entre l'Homme et la biodiversité, un lieu d'expérimentation de la gouvernance sylvicole en période de crise.

Après la tempête de 1999 une partie de la forêt a été nettoyée et une sylviculture de type régénération assistée a été réalisée (plantation de hêtres sous couvert de pins). Ceci tout en assurant une exploitation forestière régulière. Un autre secteur important a été laissé en état et un îlot de vieillissement y a été établi pouvant être assimilé à une réserve biologique intégrale.

En 2011, une nouvelle impulsion est donnée au domaine en mettant en place un projet de redéploiement de la biodiversité sur les 29 ha de massif boisé (réhabilitation d'un verger, accueil de ruches, création de deux refuges de chauve-souris).

Enfin face aux problématiques liées au réchauffement climatique et à la manière d'un laboratoire vitrine pour le grand public, le syndicat poursuit son projet de forêt "sauvage" et observe comment la forêt s'adapte, et évolue dans sa forme, sa structure et sa composition sans intervention humaine ou presque.

Face à trois crises majeures (urbanisation, tempête, réchauffement climatique) menaçant le massif forestier du Domaine de Montéclin, le SIAB a souhaité rechercher et expérimenter les meilleures méthodes de la gestion de la forêt en situation de crise.



L'allée du belvédère



Le verger du domaine

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91) : **réhabilitation d'un bois au cœur d'une ville**



Aménagement du bois des roches

COUP DE CŒUR DU JURY



Inauguration du bois des roches

Le projet porté par la commune de Saint-Michel-sur-Orge est une réhabilitation de deux bois de 10 ha situés au cœur de la ville, dans le quartier du Bois des Roches.

Une réalisation nécessaire puisqu'issue du constat partagé du dépérissement des bois pour deux raisons principales : la présence d'une plante très invasive, le laurier du Caucase, et des coupes d'entretien de faible envergure. L'objectif est ainsi de permettre une régénération du bois afin de conserver

cet écrin de verdure, qui se trouve à la croisée des chemins de nombreux lieux de vie et d'habitat, et préserver un patrimoine naturel arboré, que ce soit pour le cadre de vie des habitants et le maintien d'îlots de fraîcheur face aux défis du changement climatique.

Les sentes piétonnes ont été entièrement refaites, pour assurer le confort et la sécurité des usagers, l'éclairage a également été enfoui et des lampadaires avec détecteurs de présence ont été installés

afin de lutter contre la pollution lumineuse et respecter la vie animale nocturne.

Le grand public a été sensibilisé à la biodiversité grâce à des ateliers participatifs d'arrachage du laurier du Caucase ou encore des ateliers nature avec les enfants des écoles de la ville. L'entretien des bois a été confié à l'ONF et un plan de gestion des bois est en cours d'élaboration afin de pérenniser cet espace naturel d'exception.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES (78) : valorisation des emprises des lignes électriques traversant les Espaces Naturels Sensibles forestiers (ENS) du Département des Yvelines



Plantation de haies

Situé à l'ouest de Paris, dans la grande couronne de la Région Île-de-France, le département des Yvelines est composé de 85 % d'espaces naturels et agricoles et offre de ce fait une grande variété de paysages abritant un patrimoine exceptionnel.

Ce projet présente le partenariat entre RTE, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine, et le Département des Yvelines (signé début 2022 pour 3 ans) dont l'objet principal est de valoriser les espaces sous et aux abords des emprises des lignes électriques traversant des forêts départementales dans le but d'assurer une amélioration de la biodiversité tout en contribuant à l'entretien sécuritaire sous ces emprises. Le projet concerne 6 forêts départementales traversées par des lignes à haute ou moyenne tension, elles sont toutes des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Les premiers travaux ont débuté en 2022 et 2023 et se poursuivront en 2024, ils concernent des plantations de haies champêtres, de vergers et de strates arbustives, la création de mares, la coupe de bois pour la mise en place de lisière étagée, ou encore de



Chantier de plantation participatif

création de milieux ouverts type prairies et landes.

Afin de répondre à un enjeu important de sensibilisation et d'insertion, les chantiers sont en partie réalisés par la brigade verte du 78 (dispositif d'insertion professionnel dans les milieux forestiers et du paysage).

De plus, dès que cela est possible, les plantations réalisées sont participatives permettant ainsi aux scolaires, communes, agents du Département et au grand public d'être impliqués, mobilisés et sensibilisés à la préservation de la biodiversité en milieux forestiers.

COMMUNE DE BEAUCHAMP (95) : ouverture et aménagement d'un bois au public pour les 100 ans de la ville



Intégrée à la communauté d'agglomération Val Parisis, la ville de Beauchamp compte 8900 habitants et s'étend sur 3 km² dont 9,5 ha d'espaces verts ouverts au public. En mars 2022 le Bois Barrachin, d'une superficie d'environ 5 ha, a été ouvert à l'occasion des 100 ans de la création de la commune.

C'est dans le cadre de la reprise en 2020 par la société Vectura d'un ancien site industriel qui englobait le bois que la municipalité s'est proposée de racheter la parcelle avec la volonté d'offrir un espace accessible au public, qui constituerait à la fois un lieu de promenade et de protection de la biodiversité.

Les aménagements conduits par la CA Val Parisis ont été conçus pour permettre une fréquentation respectueuse de l'environnement floristique et faunistique.



Aménagement du bois



Panneau pédagogique du bois Barrachin

À l'intérieur du bois, deux types de cheminements permettent la circulation : l'un accessible aux personnes à mobilité réduite et l'autre sur un parcours sportif. Des espaces de repos et des panneaux pédagogiques ont été installés pour sensibiliser les habitants à la fragilité et à la richesse écologique des milieux. Un îlot de sénescence d'une surface d'environ 1 ha a été créé pour conserver les arbres dépérissant et préserver la faune liée au bois mort. Des nichoirs ont été posés pour favoriser la présence aviaire.

La commune a également conclu un partenariat avec l'association apicole La Goutte d'or afin de disposer à terme de 15 ruches sur le site, qui serviront de support à des actions pédagogiques.



COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (78) : améliorer la gestion en forêt privée



La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise regroupe 73 communes du nord des Yvelines. Sa surface est composée pour 23 % de forêt soit plus de 12 500 ha.

En 2017, un diagnostic forestier a mis en lumière une forte présence de petites parcelles de forêt privée dont une faible part disposent d'un document de gestion durable. La mise en gestion de ces parcelles est un enjeu puisqu'elle permettra de développer de manière durable les filières de valorisation du bois, d'assurer la sécurité des riverains et de limiter le risque incendie. Un plan d'action a été établi pour amener une augmentation des surfaces disposant d'un document de gestion durable d'ici 2026. Il devrait augmenter le nombre de propriétaires forestiers disposant d'un foncier de plus de 4 ha et diminuer le nombre de petits propriétaires.

En 2023, une première animation test a été lancée auprès de 13 communes du nord de la Communauté urbaine. Les propriétaires forestiers (qui sont près de 13 000 pour ces 13 communes) ont été interrogés via un courrier pour connaître leur volonté de vendre, d'acheter ou de ne rien faire de plus et ont été invités à une réunion d'information. Plus de 200 réponses ont été obtenues et une cinquantaine

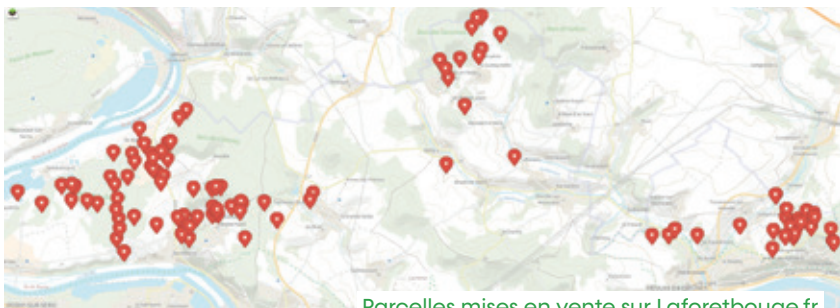
de propriétaires ont assisté à la réunion. Ces réponses ont permis d'indiquer 134 parcelles qui pourraient être mis en vente sur le site du Centre National de la Propriété Forestière « Laforêtbouge.fr ».

En 2024, une réunion et un marché seront lancés sur l'ensemble du territoire, permettant d'étendre la démarche à de nouvelles communes.

À terme, la communauté urbaine souhaite proposer une animation sur plusieurs années pour l'ensemble des forêts de son territoire afin d'augmenter de façon conséquente et durable le nombre de parcelles avec un document de gestion durable et de faire prendre conscience aux collectivités du potentiel présent sur le territoire.



Réunion d'information pour les propriétaires forestiers



Parcelles mises en vente sur Laforetbouge.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE (94) : améliorer la gestion des lisières urbaines



Le Département du Val-de-Marne est composé de 47 communes et de 3000 ha de forêt.

Dans le cadre de la Charte forestière de l'Arc Boisé, le Conseil Départemental a pour ambition de **renforcer les liens entre le massif forestier de l'Arc boisé (3000 ha répartis sur 17 communes) et les tissus urbanisés**. L'objectif est d'accompagner les collectivités riveraines du massif -et en priorité les communes, dans leur gestion des lisières urbaines, en améliorant leur prise en compte dans les dynamiques d'urbanisme.

Le projet répond à une prise de conscience du rôle crucial de ces espaces de transition et à l'existence de problématiques concrètes vécues sur le territoire : entrées de massif peu identifiables, paysages remarquables peu valorisés, manque de communication avec les usagers et les riverains, usage d'essences non adaptées...

Un guide "Pour une meilleure intégration des lisières dans les documents d'urbanisme de l'Arc boisé", a été réalisé en 2022 par le Cerema Île-de-France dans le cadre de ce projet. Une série d'ateliers collaboratifs visant à faciliter l'appropriation du guide par les acteurs du territoire et notamment par les services d'urbanisme des collectivités ont été réalisés. Il s'agit désormais d'assurer sa diffusion large et de concevoir un plan d'accompagnement "sur mesure" pour le territoire, qui s'appuiera notamment sur ce guide. Une série d'entretiens semi-directifs auprès des élus et des services techniques seront réalisés afin d'évaluer au mieux leurs différentes problématiques et besoins.



Programme 2021-2026 de la Charte forestière de territoire de l'Arc Boisé



Guide créé par le Cerema Île-de-France dans le cadre de la Charte forestière de territoire de l'Arc Boisé

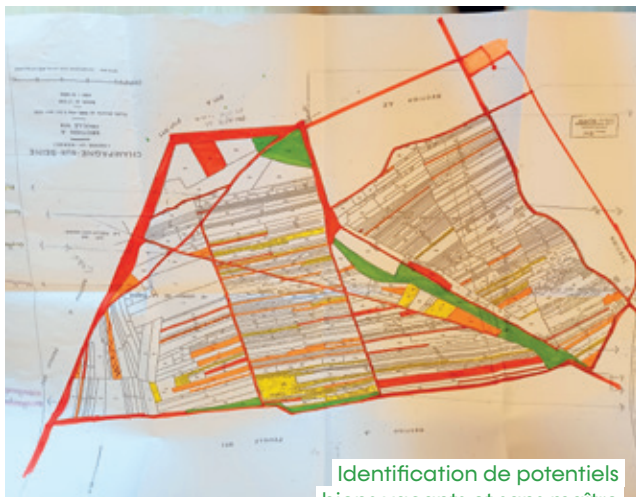


CHAMPAGNE-SUR-SEINE (77) : améliorer l'accueil du public en forêt communale

Champagne-sur-Seine est une commune de 6500 habitants située en bord de Seine et à proximité de la forêt de Fontainebleau.

Le conseil municipal porte depuis deux ans le projet "Réenchanter la forêt" qui vise à améliorer l'accueil du public en forêt communale. La forêt n'a pas été entretenue depuis plus de 50 ans et compte de nombreux biens vacants et sans maître ce qui limite l'accueil du public.

La commune a lancé un important chantier pour mettre en place une signalétique sur les principaux cheminements.



Identification de potentiels biens vacants et sans maître



Installation de signalétique en forêt communale

Les panneaux ont été réalisés à l'aide de **photographies animalières** prises par un photographe du territoire. Les cheminements ont été dotés de noms afin d'aider les riverains à se repérer.

Plus de 2000 parcelles sur 50 ha ont également été recensées par les services de la mairie, ce qui a permis à la commune d'acquiescer **109 parcelles de biens vacants et sans maître identifiés, pour une superficie de 5,5 ha.**

La commune a également organisé des événements en forêt afin d'inciter les habitants à se rendre en forêt comme des chantiers participatifs et des courses d'orientation avec le collège. Une balade contée a été organisée en partenariat avec l'Office National des forêts en juin 2023 dans le cadre du festival "Nuit des forêts".

En 2024, la commune prévoit d'installer un par-cours d'orientation ainsi que des cabanes pour les enfants dans la forêt communale. Le projet de réhabilitation du bois se poursuivra jusqu'en 2026.

COMMUNE DE TRILPORT (77) : du mobilier urbain en bois feuillu seine-et-marnais



Mobilier urbain réalisé à partir de petites sections feuillus franciliennes

Trilport est une commune de 5 000 habitants située à l'est de Meaux dans le Nord de la Seine-et-Marne. Elle possède un riche patrimoine naturel grâce aux bords de Marne, aux coteaux agricoles et à la présence d'une forêt domaniale de près de 600 ha dont plus de la moitié sur son territoire.

La commune de Trilport, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77) a voulu **trouver des débouchés pour les petites sections de bois feuillus francilien actuellement peu valorisées, afin de contribuer à relancer la filière bois.** L'idée a émergé de les utiliser pour la production de mobilier urbain. Le CAUE 77 a alors lancé un appel à projets demandant de **concevoir du mobilier ayant trois usages : se détendre, gestion de la propriété et invitation à la convivialité.** Grand Paris Aménagement, partenaire de la commune et engagé



dans la réalisation d'un écoquartier sur la commune de Trilport, s'est engagé à financer la conception du projet lauréat.

Les trois équipes ayant été retenues par le jury ont réalisé des modèles d'exposition qui ont désormais vocation à être produits à plus grande échelle.

Initié en 2018, l'appel à projet a été lancé en 2021 et les lauréats ont été choisis en juin 2022. Les premiers prototypes ont été inaugurés début 2023. D'autres proto-types sont en cours de finalisation et

seront prochainement exposés afin de se faire connaître et trouver leur public.

Ce projet a réuni une pluralité d'acteurs de la filière bois francilienne autour d'une démarche nouvelle et répondant à un besoin des collectivités locales en utilisant des matériaux naturels, durables et locaux.

Jury du Trophée des forêts d'Île-de-France



De gauche à droite : Gaël Legros – CNPF, Michel Béal – ONF, Juliette Faiore – IDF-Nature, François de Curel – CNPF, Olivia Jarny – Fibois-IDF, Rémi Foucher – Fransylva, Marion Vergeylen – AMIF, Marc Feugère – URCOFOR, Elodie Migot – Région IDF

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur un des projets présentés ?

Contactez-nous : claire.caillousse@fibois-idf.fr et clotilde.garraud@communesforestieres.org

Vous souhaitez déposer un projet pour la prochaine édition ?

Pour candidater, rendez-vous sur <https://www.fransylva.fr/ur-ile-de-france-trophee.html>

Dépôt des candidatures possible du 15 avril au 15 juillet 2024.

CONCOURS ORGANISÉ PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :

